Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/03/2020 à 14h35
Référence de l'AR : 051-200055622-20200302-02032020_173-DE
Affiché le 10/03/2020 - Certifié exécutoire le 10/03/2020

COMMUNE NOUVELLE D'AY-CHAMPAGNE

2020-083

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2020

A l'ouverture :

Membres en exercice = 50	Présents : 34	Absents : 11	Excusés : 2	Pouvoirs : 3

Délibération n° 02032020-173 **acte : 2.2**

Membres à voix délibérante = 37	Présents : 34	Absents : 11	Excusés : 2	Pouvoirs : 3

Nom des membres ayant participé au vote :

D. LEVEQUE	M. POINSAUT	J. PIEROT	X. CHARBAUT	~~C. MCLAVERTY~~	~~S.~~ COLLET
C. DROUIN	C. MONGEARD	~~J. LOUIS~~	V. MICHEL	~~K. HENRY~~	ML ROYER
T. BOUYE	P. DUDAULT	M. DESPOT	~~B. RENE~~	~~B. VAN SANTE~~	A. REYBOIS
A. COLBACH	R. GOUTORBE	M. GRELET	~~P. KALBUSCH~~	~~G. JEAN DIT JEAN~~	~~LE ROY~~
JF. RONDELLI	G. GUERLET	~~G. PRIER~~	~~I. MANGARD~~	E. LETONDAL	~~C. BAILLOT~~
M. BENARD-LOUIS	B. PHILIPPE	D. MARTIN	~~N. MILLER~~	E. POULET	R. LEFEVRE
P. MEHENNI		M. DOYEN	F. RIQUIER	N. BONANFANT	~~M. BOISSEAU~~
R. LE MENN	I. HUCBOURG	~~B. NOEL~~	~~N. RAILLA~~	~~O. BONTEMPS~~	
A. SCHWEICH	~~G. ANCHE~~	S. DAILLY	C. FOURNIER	A. MICHAUT	

La séance dûment convoquée le mardi 25 février 2020, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire.
M. Romain LEFEVRE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLU DE BISSEUIL

Par délibération du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal de Bisseuil a prescrit la transformation du POS en PLU.
Malgré le passage en Commune nouvelle, cette prescription a pu continuer à être menée de façon autonome.

Ainsi, le Conseil Municipal a arrêté le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bisseuil lors de sa séance du 26 mars 2018.
Le Commissaire enquêteur a été désigné le 27 novembre 2018 par ordonnance de M. le Vice-Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. L'enquête publique s'est donc ensuite étendue sur une période de 32 jours du 21 janvier au 21 février 2019.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur étant rendus, le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération du 4 juillet 2014 du Conseil Municipal de Bisseuil prescrivant la transformation du POS en PLU,
Vu la délibération du 18 septembre 2015 décidant la création de la Commune nouvelle d'Ay-Champagne par union des communes Aÿ, Bisseuil et Mareuil-sur-Aÿ.
Vu la délibération du 26 mars 2018 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme de Bisseuil,
Vu l'arrêté municipal du 20 décembre 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur,
Vu l'avis favorable de la C.A.G. du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs)

DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de Bisseuil, consultable en mairie.

2020-084

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu des Plans Locaux d'Urbanisme, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 6/03/2020
Affichage en mairie le : 6/03/2020